



## UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

[contact@union-syndicale-magistrats.org](mailto:contact@union-syndicale-magistrats.org)

[www.union-syndicale-magistrats.org](http://www.union-syndicale-magistrats.org)

Paris, le 21 février 2025

### **Objet : Défense des magistrats et Des personnels judiciaires**

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

L'USM vous a transmis le 7 février dernier copie de sa lettre ouverte adressée au Président de la République, garant constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, compte tenu de remises en cause de l'action de magistrats et également, dans ce climat particulier, de menaces contre ceux-ci. Il peut être observé que ces menaces s'étendent désormais à nos collègues des juridictions de l'ordre administratif.

Saisis par de nombreux collègues magistrats judiciaires (parquetiers, juges des enfants, juges d'application des peines ...), mais également approchés par d'autres personnels de notre ministère, il nous est apparu nécessaire de vous faire part de leurs préoccupations et de leurs craintes.

L'ensemble des personnels de notre ministère est particulièrement vigilant quant aux interventions médiatiques portant sur l'institution judiciaire, et plus encore lorsqu'il s'agit de propos tenus au plus haut niveau, par des ministres ou d'autres élus qu'ils soient nationaux ou locaux. Force est de constater, en effet, que la Justice monopolise beaucoup de temps médiatique, et que cette parole, naturellement exigeante ou critique, se transforme souvent en commentaires décomplexés, opportunistes ou cyniques voire malveillants envers le travail des magistrats, et ce de façon trop fréquente.

Parmi toutes celles-ci, la parole du garde des Sceaux est essentielle à nos yeux, alors que nous travaillons au quotidien au bon fonctionnement de l'institution dans des conditions souvent très dégradées, malgré des améliorations dont les effets s'inscrivent sur le temps long, désormais bien connues par vous.

Ainsi, et comme vous nous l'aviez indiqué lors de notre première rencontre, les magistrats observent qu'en tant que garde des Sceaux, vous prenez régulièrement la parole, parfois en lien avec des procédures qui peuvent être ponctuellement sous les projecteurs médiatiques, et notamment pour faire des annonces de réformes qui vous apparaissent pertinentes, et répondre, selon votre expression, « *aux attentes et questions légitimes des citoyens* ».

**M. Gérard Darmanin**

Ministre de la Justice, garde des Sceaux

13 Place Vendôme

75042 Paris Cedex 1

Or, sur ce point et sans ignorer ces attentes, notre syndicat ne peut que rappeler les conclusions du rapport des Etats généraux de la justice et s'associer à nouveau à la préconisation d'une modération de l'activité législative dès lors que nombre d'outils juridiques existent et sont efficaces, pour peu que nous ayons les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Surtout, les magistrats sont attentifs tant aux propos mettant en cause l'institution judiciaire voire plus directement leur action, qu'à ceux, à notre sens trop rares, à visée pédagogique destinés à expliquer aux citoyens l'action judiciaire, et désamorcer les critiques souvent virulentes et trop souvent encore fausses.

Or, force est de constater que trop souvent l'USM est seule à tenter d'expliquer le rôle des acteurs du droit et les difficultés auxquelles ils font face quotidiennement : orientation d'une procédure ou réquisitions à l'audience conformément au droit applicable voté par les assemblées, application des dispositions législatives en droit des étrangers par le juge des libertés et de la détention, délais de prise en charge par les services de la PJJ et de l'ASE inacceptables auxquels sont confrontés les juges des enfants, ou concentration de l'office du juge de l'application des peines sur la gestion de la surpopulation carcérale plutôt que sur des actions d'individualisation visant à la prévention de la récidive...

La toute récente polémique sur les activités « ludiques » en détention en est, selon nous, une autre démonstration. Hormis le caractère périmétrique et le profilage des publics bénéficiant de telles mesures qui peuvent être naturellement interrogés, une communication sans nuance peut être de nature à discréditer l'action des personnels judiciaires et pénitentiaires en charge de ces thématiques et obère les problématiques premières : la surpopulation carcérale et la lutte individualisée contre la récidive.

Tenus à un devoir de réserve, les magistrats ne peuvent eux-mêmes s'exprimer que de manière très limitée ; s'ils entendent et partagent l'impérieuse nécessité de répondre aux préoccupations des citoyens, ils ont aussi besoin que l'institution judiciaire soit défendue, leur travail expliqué, en particulier grâce à la parole officielle de notre ministère.

L'USM tient à vous alerter solennellement sur le danger de laisser prospérer les discours critiques et acerbes sur le travail des personnels judiciaires et ainsi distiller des propos contribuant à faire de ces derniers des « boucs-émissaires » ou des « ennemis politiques » responsables des maux de notre société, au risque de les livrer à une forme de vindicte populaire. Au-delà de l'impact direct sur tous les personnels du ministère de la Justice, c'est notre démocratie, dont la Justice est l'un des piliers, qui en patira. Et, nul doute que certains comme les organisations criminelles sauront tirer avantage d'une déstabilisation grandissante de l'institution judiciaire.

Je vous prie de croire, monsieur le garde des Sceaux, en l'expression de ma haute considération.

**Ludovic Friat,  
Président de l'USM**

